

**COMMUNE DE FROGES**  
ISERE (38)



## PA02 – NOTICE DESCRIPTIVE

PERMIS D'AMENAGER

### AMENAGEMENT D'UN PARC SPORTIF ET DE LOISIRS



Assistant du Maître d'Ouvrage (AMO) :



ALP'ETUDES  
Centr'Alp - Bât D  
137, rue Mayoussard  
38430 MOIRANS  
04 76 35 39 58  
alpetudes@alpetudes.fr

Maîtrise d'œuvre :



Siège social :  
**DYNAMIC CONCEPT**  
ZA Coron – La Rivoire  
176 route de Parves  
01300 BELLEY  
Tél. : 04 79 42 54 90  
e-mail : contact@dynamic-concept.biz

Agence de Savoie :  
**DYNAMIC CONCEPT**  
Savoie Hexapole  
Bâtiment Agrion  
73420 MERY  
Tél. : 04 79 88 01 53  
Fax : 04 79 34 01 13

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN .....	3
ETAT REGLEMENTAIRE DU TERRAIN – PLU - PPR .....	3
EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTIONS EXISTANTS .....	5
VEGETATION EXISTANTE ET ELEMENTS PAYSAGERS DU SITE .....	9
2 – INSERTION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET .....	11
a) PARTI PRIS D’AMENAGEMENT DU TERRAIN .....	11
b) COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET.....	14
c) ORGANISATION ET AMENAGEMENT DES ACCES ET STATIONNEMENTS .	25
d) TRAITMENT DES LIMITES .....	28
e) EQUIPEMENTS A USAGE COLLECTIF – GESTION DES DECHETS.....	28

## INTRODUCTION

La présente notice a pour but de présenter le projet d'aménagement d'un parc sportif et de loisirs à Froges, conformément à l'article R441-3 du code de l'urbanisme, dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

Cette notice a pour objet de préciser :

1° L'état initial du terrain et de ses abords et indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;

b) La composition et l'organisation du projet, la prise en compte des constructions ou paysages avoisinants, le traitement minéral et végétal des voies et espaces publics et collectifs et les solutions retenues pour le stationnement des véhicules ;

c) L'organisation et l'aménagement des accès au projet ;

d) Le traitement des parties du terrain situées en limite du projet ;

e) Les équipements à usage collectif et notamment ceux liés à la collecte des déchets.

## 1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN

### ETAT REGLEMENTAIRE DU TERRAIN – PLU - PPR

Le projet concerne l'aménagement d'un parc sportif et de loisirs sur la commune de FROGES (38), sur la parcelle cadastrée AB-907. La parcelle est classée en zone UL (zone de loisirs) au PLU de la commune.

Extraits PLUi

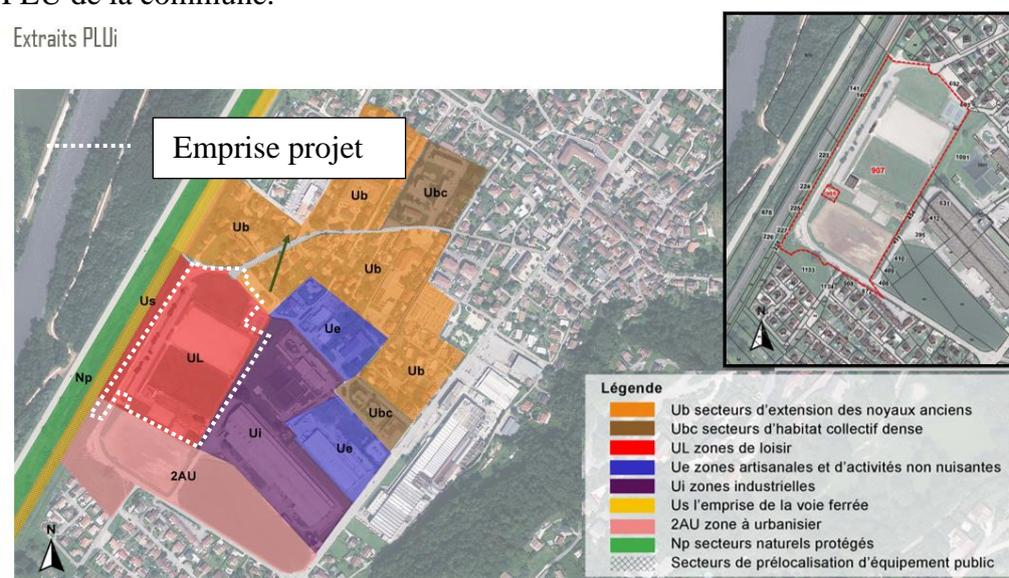


Figure 1-Localisation u projet sur plan cadastral et zonage PLUi

D'après la carte du zonage du PPRi de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan, le projet est localisé dans des zones de contraintes faibles, moyennes et particulières (Zone violette).

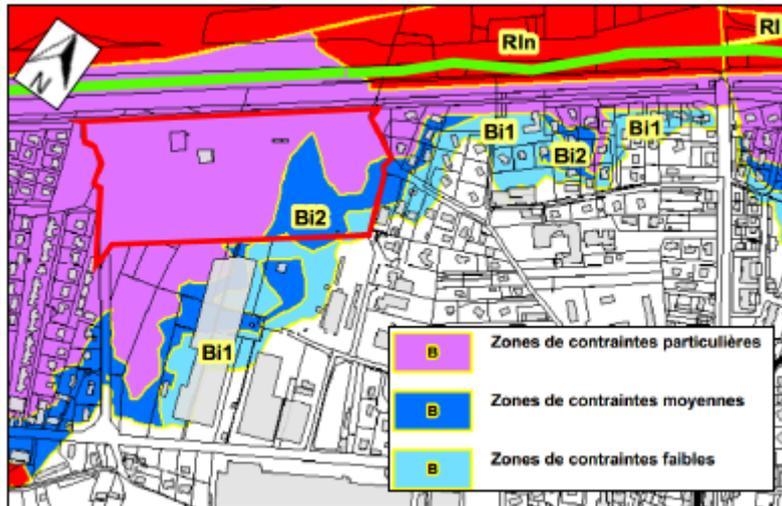


Figure 2 - Localisation du projet sur la carte des aléas du PPRi de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan

En tant qu'aménagement et équipement d'intérêt collectif, le projet n'est pas soumis au RESI. Néanmoins, la transparence hydraulique de l'aménagement doit être respectée par un équilibre, à l'échelle de la parcelle, de l'ensemble des volumes en déblais / remblais, jusqu'à la cote de la crue de référence.

D'après le zonage du PPRn, le projet se trouve en partie en zone BI' et en partie en zone Bi' (figure 3).



Figure 3 - Emprise du projet sur plan de zonage PPRn

## EQUIPEMENTS ET CONSTRUCTIONS EXISTANTS

La parcelle est constituée d'un terrain plat de près de 4 hectares, actuellement occupé par des équipements publics, constitués de (voir figure 3 et photos associées) :

- (1) La rue du stade
- Le stade de football Marius Marais et ses équipements : terrain d'honneur enherbé (2), terrains d'entraînement enherbés (3) et en stabilisé (4) ; vestiaire (5), buvette (6).
- Les parkings desservant le stade Marius Marais (7)
- Un skatepark (8) modulaire sur plateforme en enrobé
- Un citystade (9) sur plateforme en enrobé

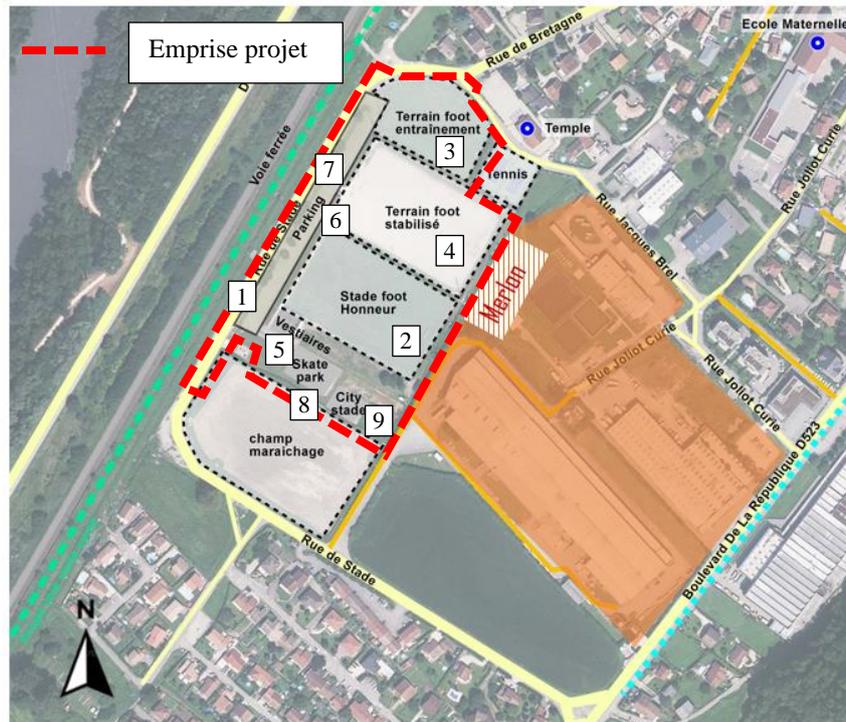


Figure 4 - Localisation des équipements existant





2 – terrain d'honneur enherbé



3 – terrain d'entrainement enherbé



4 – terrain d'entrainement stabilisé



5 - vestiaire



6- buvette



7 - parkings

## PARKINGS

Très grandes étendues d'enrobé  
 Connaître le nombre de places nécessaires pour optimiser l'espace dédié au stationnement





8 – skatepark modulaire



9 - citystade

Le stade Marius Marais est fermé par une clôture de type treillis soudé de hauteur 2m environ, séparant l'espace public entre espace clos et zone en accès libre, selon le plan ci-dessous.

### IMPLANTATION DES CLOTURES

Un espace central fermé qui scinde l'espace public en deux

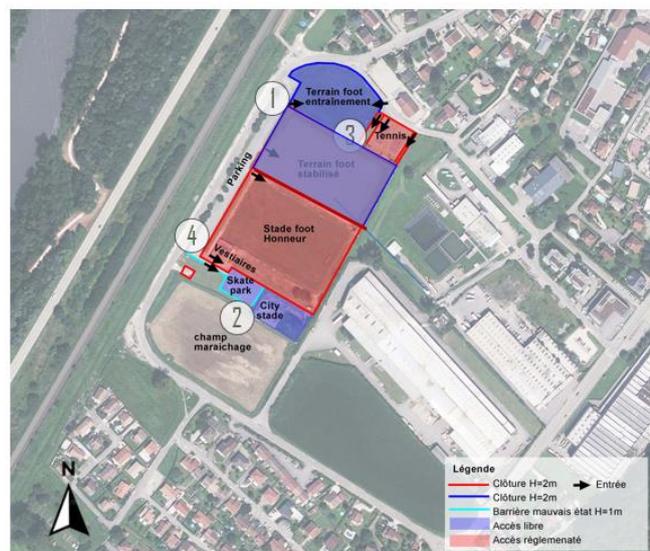


Figure 5 - Plan des clôtures

## VEGETATION EXISTANTE ET ELEMENTS PAYSAGERS DU SITE

Le terrain est globalement plat, enherbé sur une environ les deux tiers de sa surface (terrains de foot et abords), et minéralisé sur le tiers restant, entre voirie, parking, et terrain en stabilisé. On note la présence de seulement 12 arbres d'alignement sur le parking, et 3 arbres tiges isolés dans l'enceinte du stade de football, au sud-est (figure 5).

### LES ARBRES DU SITE



Figure 6 - Végétation existante

Ce patrimoine arboré, bien que modeste, sera sauvegardé autant que possible dans le cadre du projet. Les arbres solitaires au sud du terrain de football (figure 5 – photo 2 ci-dessus) seront conservés. Seuls 5 arbres du parking, dont la localisation est incompatible avec les nouvelles fonctions du parc, devront être supprimés. Ils seront compensés par les nombreuses plantations prévues au projet (voir paragraphe 2 ci-après).

Les autres éléments paysagers notables entourant le site sont le merlon de la voie SNCF à l'ouest, un merlon anti-déflagration à l'est recouvert d'une végétation mélangeant une strate spontanée herbacée et un couvert arbustif. On note également la présence des chantournes au nord et au sud (fossés enherbés). Ces éléments sont tous en-dehors du périmètre du projet, et ne seront pas modifiés par l'aménagement.



### Voisinage

Les abords du site sont composés au sud et au Nord par des logements majoritairement individuels, et un temple des témoins de Jehova au Nord.

Des terrains de tennis sont contigus au projet, mais garderont un fonctionnement indépendant du parc.

A l'Est le site industriel et notamment le merlon antidéflagration forment une verrue dans le paysage.

Au-delà, le site est encadré par un grand paysage caractérisé par les montagnes de Belledonne à l'Est et de Chartreuse à l'ouest (figure 6). La trame verte de l'Isère, et des lotissements arborés alentours, est également perceptible autour du site.

## LE GRAND PAYSAGE

Dans la vallée du Grésivaudan, les massifs de Belledonne et chartreuse oriente les perspectives lointaine dans le sens Nord/Sud

La vue sur le massif de chartreuse est un atout pour le site

Le site ne présente aucune dénivelé.



## LE GRAND PAYSAGE

Une ceinture verte autour du site  
Interrompue par la zone industrielle marquée par le merlon



Figure 7 - Le grand paysage

## 2 – INSERTION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

### a) PARTI PRIS D'AMENAGEMENT DU TERRAIN



Figure 8- PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

Dans l'objectif de créer un véritable parc sportif, le projet prévoit de transformer la rue du stade sous la forme d'une voie douce dédiée à la circulation des cycles, des piétons, et autres modes de déplacement doux, ainsi qu'à la glisse urbaine avec quelques agrès de skatepark en bordure de la voie. Cette nouvelle voie douce permet ainsi d'assurer la continuité de la voie verte intercommunale.

L'axe reste accessible à la circulation des véhicules de secours et d'entretien, et pourra être ouverte à la circulation VL occasionnellement. Dans ce cas, la circulation des VL, à double sens, est limitée à une vitesse de 20km/h maxi et ceux-ci partagent l'espace avec les vélos et les piétons. Cette solution permet d'apaiser la vitesse de circulation et évite de multiplier les voies de circulations pour chacun des modes de déplacements.

Les autres points particuliers du projet sont de :

- Conserver le stade d'honneur et les terrains de tennis en lieu et place, ainsi que le bâtiment de la « buvette » ;
- Supprimer le terrain de football en stabilisé inutilisé et désimperméabiliser la zone ;
- Déplacer le terrain d'entraînement de football enherbé ;
- Réorganiser le stationnement : le projet prévoit l'espace pour aménager jusqu'à 110 places, réparties au nord et au sud du parc, et qui seront réalisées en 3 tranches d'aménagement ;
- Permettre le demi-tour et le stationnement de deux bus ;
- Restituer de nouveaux usages inclusifs et intergénérationnels : jeux pour enfants, équipements sportifs en accès libre, espaces de rencontre... ;
- Desservir tous les équipements par des cheminements sécurisés et accessibles à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite ;
- Permettre la continuité des événementiels sur le site (vide grenier, feu d'artifice du 14 juillet, etc...) et en encourager de nouveaux ;
- Permettre l'installation d'une buvette éphémère, type foodtruck proche de l'espace scénique ;
- Planter des arbres agrémentant tout le site. Ils permettront d'apporter de l'ombrage et habilleront le site par leurs diversités de formes et de couleurs. Certaines zones sont plantées de façon parsemée laissant place à des espaces dégagés pour profiter des prairies et espaces

engazonnés. D'autres zones seront plantées plus densément, à la façon d'un espace boisé, pour créer une autre ambiance.

L'aménagement du terrain est marqué principalement par Trois éléments : la désimperméabilisation des sols artificialisés, la modification de la topographie, et la végétalisation massive.

En effet, la désimperméabilisation du terrain de foot en stabilisé et d'une partie des voiries et parkings, permet, d'une part, la désartificialisation des sols, par le remplacement d'une partie des enrobés et terrains compactés par une remise en terre et une végétalisation des surfaces. D'autre part, elle permet une meilleure gestion des eaux pluviales à la parcelle, par l'infiltration directe dans les zones plantées, et la création de noues d'infiltration et puits perdus pour la récupération des eaux des surfaces imperméables (voie douce et dessertes des parkings en enrobé) et semi-perméables (parkings et allées en stabilisé).

De plus, la modification de la topographie, permet de créer quelques points de reliefs qui cassent la monotonie paysagère du terrain, et font écho au grand paysage de montagne environnant. Ces reliefs ponctuels, créés à partir des déblais extraits sur site, permettent la revalorisation *in situ* des matériaux issus de la désimperméabilisation. Ils constituent la butte des gradins (hauteur au sommet : 1.50m), la butte de l'aire de jeux (hauteur au sommet : 2.50m), et les remblais nécessaires à la formation de la piste de pumptrack (0.30m à 2.00m, voire 2.50m dans les virages), si l'option d'un équipement « en dur » est retenue (voir plus loin).

NB : le projet est concerné par un risque d'inondation, d'après le zonage PPRN et PPRI, mais non soumis au RESI en tant qu'aménagement et équipement d'intérêt collectif. Néanmoins, la transparence hydraulique de l'aménagement est respectée par un équilibre, à l'échelle de la parcelle, de l'ensemble des volumes en déblai / remblais jusqu'à la cote de la crue de référence. Le plan des zones en déblai / remblais, et les coupes correspondantes, joints en annexe, illustre le calcul de la transparence hydraulique prise en compte dans le projet d'aménagement.

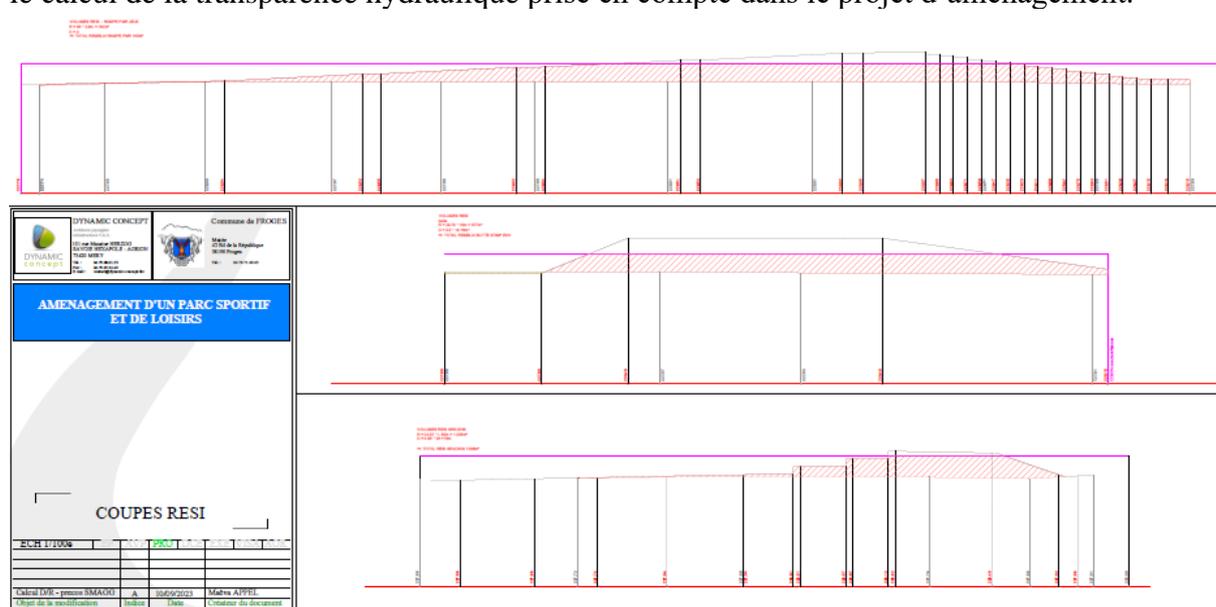


Figure 9 - Extrait des coupes déblais / remblais sous la cote de référence et calcul de la transparence hydraulique



## b) COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET



Figure 11 - Plan d'organisation du projet

Le parc vient créer un écrin de verdure autour du stade Marius Marais, dédié aux modes doux et aux loisirs urbains intergénérationnels.

La voie douce, qui longe l'Isère, permet une traversée apaisée du parc en vélo, trottinette, à pied, en skateboard... Elle s'inscrit dans la continuité de la voie verte intercommunale, dont elle assure une jonction directe.

Des barrières de contrôle d'accès (figure 6 ci-après) permettront de limiter la circulation aux engins autorisés (secours, véhicules d'entretien, organisateurs de manifestations...). La voie pourra être ponctuellement ouverte à la circulation des véhicules légers en cas de nécessité, par l'ouverture des barrières. Dans ce cas, le régime de circulation sera celui de l'espace partagé, avec une vitesse limitée à 20km/h et la priorité donnée aux modes de déplacement doux.

La surface au sol de la voie douce s'inscrit dans cette démarche d'apaisement, avec la création d'une fresque de design actif au sol : des éléments de signalétique et de décor viennent rythmer le parcours, incitant les usagers à pied et en déplacement doux à une pratique sportive dynamique le long du tracé de la voie. Développé autour de la thématique de la rivière Isère, ce design actif fera également un clin d'œil au patrimoine naturel et paysager de la région.

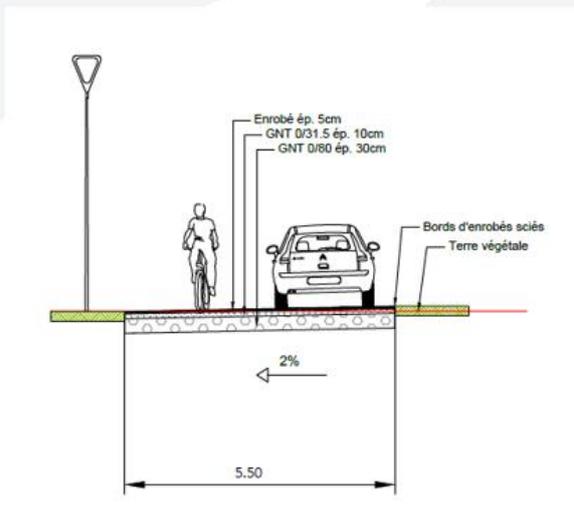
## VOIE DOUCE



- Voie partagée cycles – glisse urbaine, piétons, PMR (1)
- Accès secours et entretien par barrière sélective à clé prisonnière (2)
- Voie occasionnellement ouverte aux VL – limitée à 20km/h
- Largeur 5,50m
- Revêtement : Enrobé + peinture fresque (1) – pas de bordure. Sas d'entrée : pavé résine au sol (3)
- Contrôle d'accès par barrière pivotante 2 x 2,25m + passage central PMR (2)
- Liaison à la voie verte intercommunale nord et sud - Protection accès voie verte par potelets (4)
- Signalétique verticale (fléchage voie verte, restriction de circulation...)



## VOIE DOUCE – coupe-type



- Création / renforcement de structure existante selon implantation sur voirie existante ou espace vert
- Revêtement en enrobé – bords sciés, sans bordure
- Pente longitudinale entre 1 et 2%, pente en travers 2%
- Evacuation des eaux pluviales dans les espaces verts, en direction de la chantourne à l'ouest
- Eclairage public selon charte d'éclairage de la commune



Figure 12 - Principe d'aménagement de la voie douce

Au-delà de la voie douce, le parc s'organise autour d'une allée principale en stabilisé, de 4.00m de large, qui dessert, depuis l'entrée nord, une esplanade enherbée et arborée. Ce vaste espace ouvert et plat est destiné à accueillir librement les visiteurs, ainsi que des manifestations

variées : vide-grenier, festivals, feu d'artifice... L'allée débouche, au centre du parc, sur une placette en stabilisée, qui dessert la buvette existante, conservée au cœur d'une placette en stabilisé, l'aire de pique-nique enherbée et arborée attenante, l'aire de jeux pour enfants, et la zone de repos / coin calme qui consiste en quelques éléments de mobilier urbain disposés dans la prairie, sous un couvert boisé.

L'allée centrale sera en partie équipée (en tranche optionnelle), d'une pergola, qui permettra d'abriter jusqu'à 180m<sup>2</sup> de cheminement.

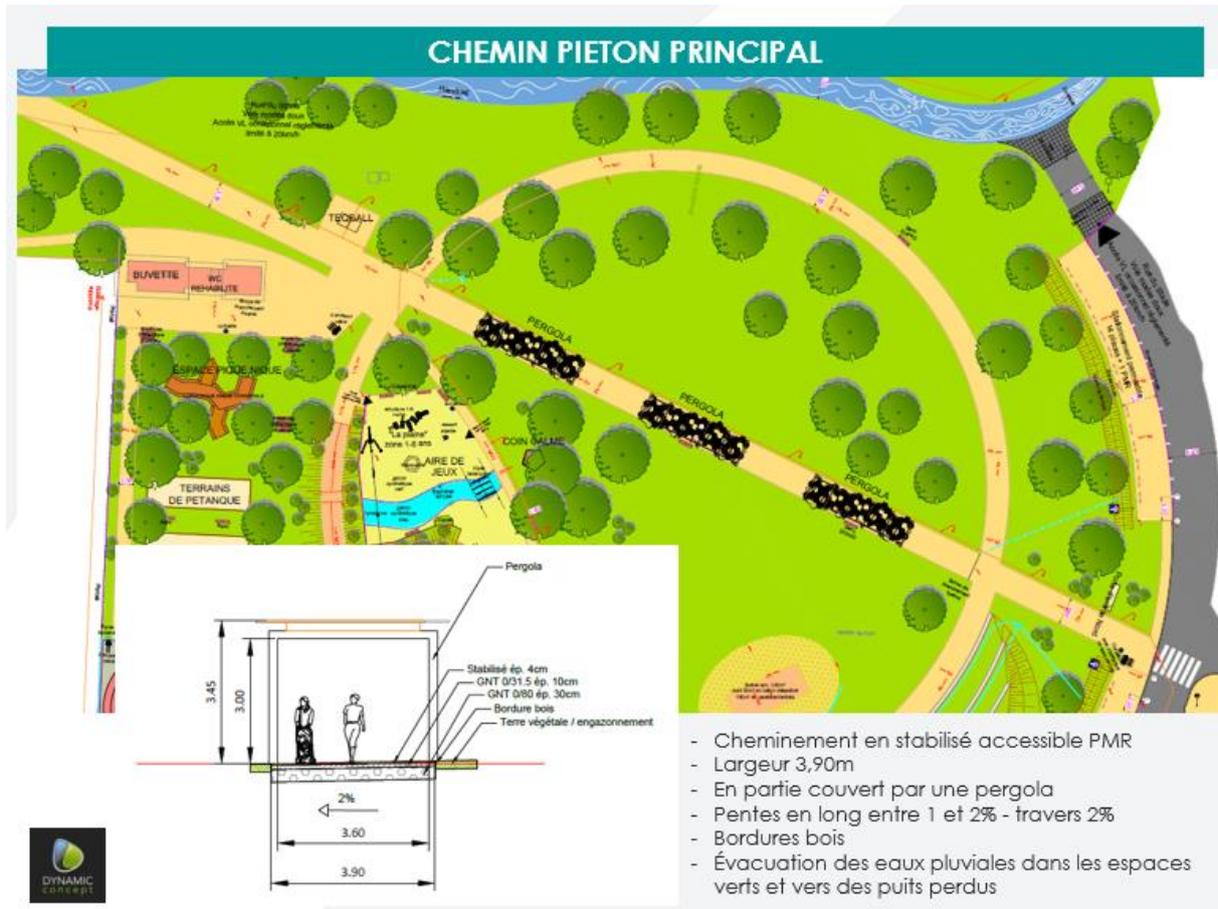


Figure 13-L'allée principale

## PERGOLA

- 3 éléments de 15m x 4m couverts, pour une surface couverte de 60m<sup>2</sup> par élément
- Structure cadres acier 4m \* h.3m
- Toiture en tôle métallique dont le motif, découpé au laser, dessine la trame hexagonale d'un nid d'abeille

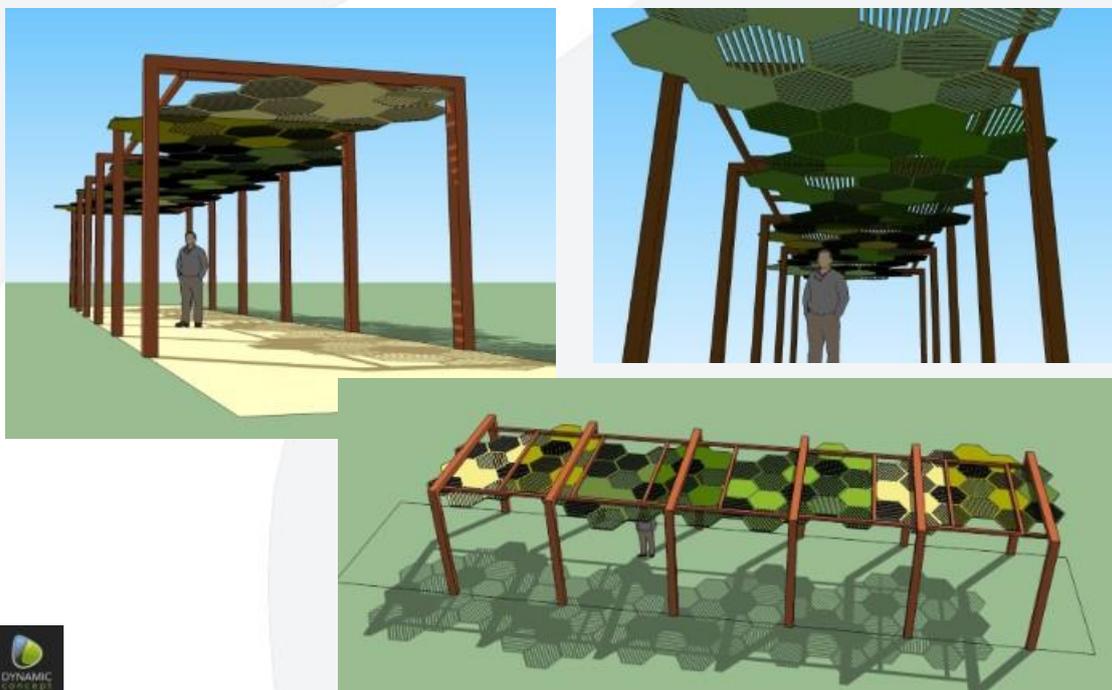


Figure 14 - Pergola

Un éclairage est prévu tout le long de l'allée centrale, dont les modalités précises sont en cours d'étude dans le cadre du marché à bons de commandes de renouvellement de l'éclairage public de l'ensemble de la commune. Il intégrera une gestion différenciée de l'éclairage, avec des variateurs de puissance sur horloge et/ou des détecteurs de présence avec plages horaires de réduction, voire d'extinction nocturne. L'éclairage de la voie douce est envisagée en tranche optionnelle, et des attentes sont prévues pour un éventuel éclairage futur du parking sud, en lien avec les activités du club de football.

Un réseau d'allées secondaires, également en stabilisé, d'une largeur de 1.50m à 3.00m, permet de desservir l'ensemble des espaces du parc. Le cheminement périphérique, d'une largeur de 1.50m, permet de créer une boucle tout autour du stade, notamment pour la pratique du footing. Au sud de l'aire de jeu, un cheminement permet un accès conforme aux normes PMR jusqu'au sommet de la butte de jeux. La rampe ainsi formée est traitée en béton désactivé, de façon à s'adapter aux pentes plus marquées. Elle se prolonge vers l'est par des gradines paysagères en pas d'âne, également revêtues en béton désactivé, qui offrent un accès plus rapide au sommet de la butte, praticable à pied comme avec une poussette.



Figure 15 - Accès PMR à l'aire de jeux et gradines paysagères

L'aire de jeux pour enfants est déclinée autour de la thématique « plaine et montagne ». Le merlon, constitué avec des déblais issus du site, est couronné par un panneau ludique au décor de montagne, qui s'ouvre sur un talus consacré aux jeux de glisse et de grimpe : piste d'escalade et cordes pour monter à l'assaut de la montagne, glissière et toboggan tubulaire pour dévaler les pentes et au sommet, une structure de cordage symbolisant le nid perché d'une colonie d'aigles. A son pied, un ruban bleu sinueux, dessiné par le gazon synthétique, permet de créer le visuel d'une rivière, franchie par une tyrolienne, une balançoire, et des blocs d'EPDM au sol constituant un passage à gué. Sur l'autre rive de la « rivière », un espace de jeu dédié aux plus petits donne la part belle à la biodiversité de la plaine, et notamment, aux abeilles : structure multi activité aux formes alvéolaires et trampoline hexagonal rappellent la composition d'une ruche, enrichie d'un ressort à l'effigie d'une abeille. Les sols amortissants recouverts de gazon synthétique vert permettent une insertion visuelle de l'ensemble dans le parc. Les pentes de la « montagne » sont quant à elles traitées en sol souple coulé en place, dont la teinte beige et marron rappelle la roche. Plusieurs massifs plantés, et la végétalisation d'une partie du talus, permettent d'intégrer visuellement l'aire de jeux dans l'environnement du parc, tout en apportant ombre et fraîcheur.



Figure 16 - L'aire de jeux "plaine et montagne" - visuel d'ambiance

## AIRE DE JEU « PLAINE ET MONTAGNE »

- Aire de jeux répartie en 2 zones : « la plaine », à l'ouest, accueille des jeux pour les 1-6 ans, tandis que « la montagne », sur la butte à l'est, est dédiée aux jeux de grimpe et de glisse, pour des enfants de 2 à 14 ans. Au centre, la zone de la rivière fait le lien entre les deux parties principales, avec une balançoire collective et une tyrolienne.

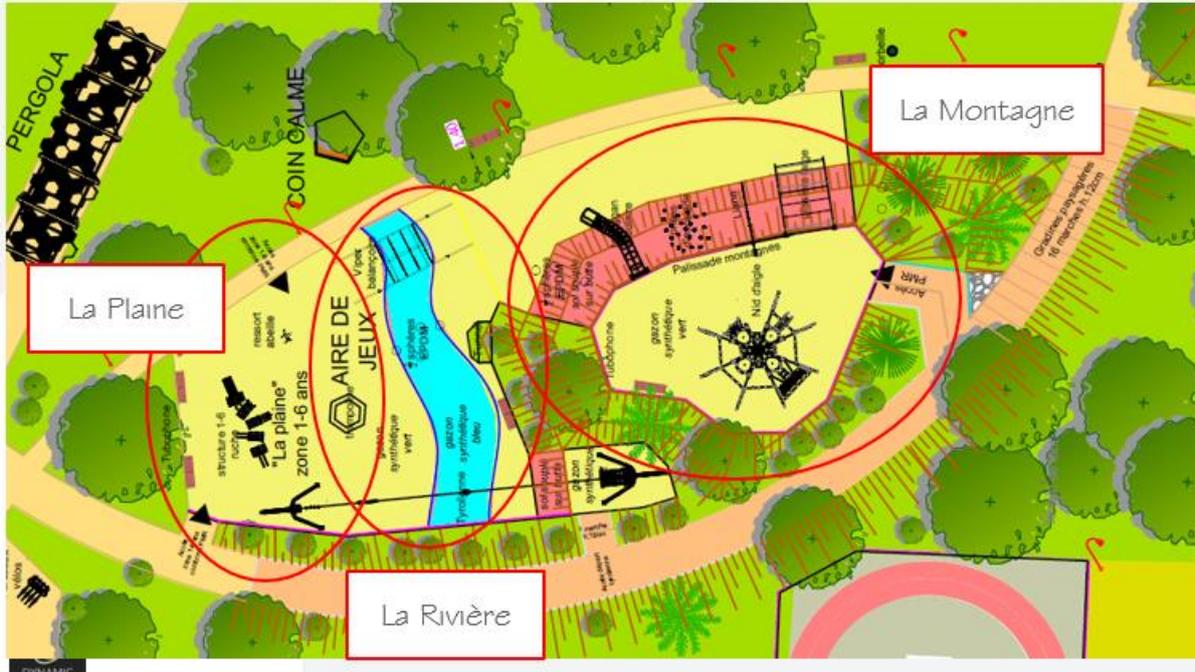
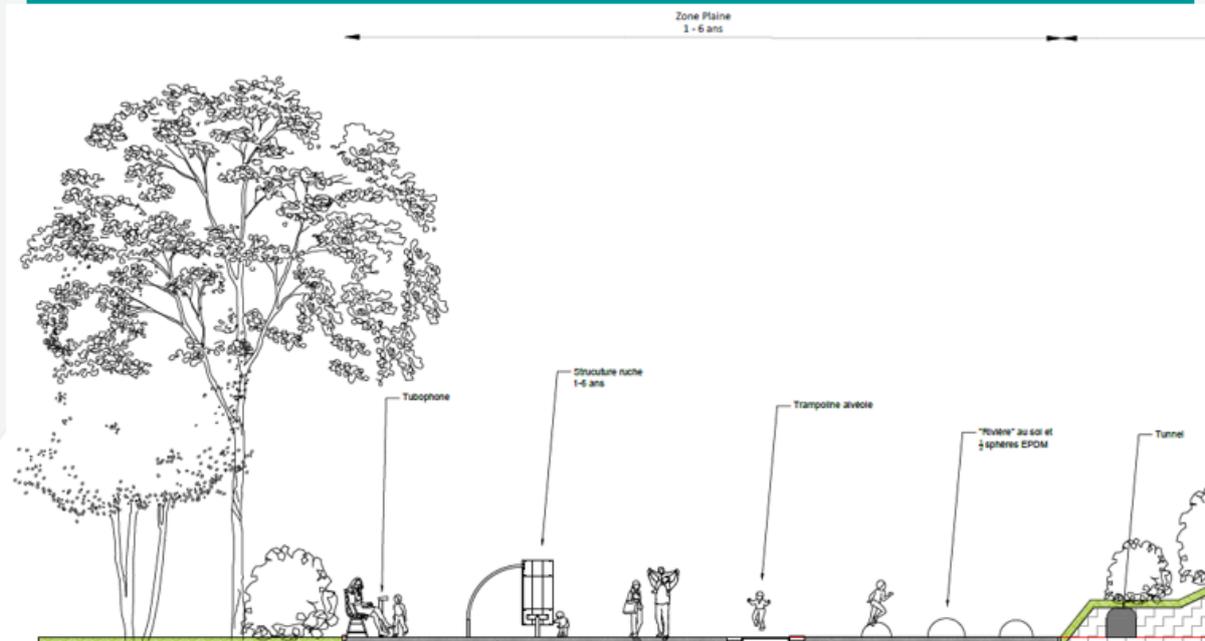


Figure 17 - l'aire de jeux - vue en plan et principe d'aménagement

## AIRE DE JEU « PLAINE ET MONTAGNE » - coupe-type



- Revêtement en gazon synthétique vert (zone plaine et sommet de la butte) et bleu (zone rivière), sur support amortissant type « PROPLAY » ou équivalent
- Structure de jeux selon descriptif ci-après
- Bancs
- Plantations d'arbres en périphérie, notamment en limite sud pour apporter un ombrage maximal ; végétalisation de la butte par des plantes couvre-sol

## AIRE DE JEU « PLAINE ET MONTAGNE » - coupe-type

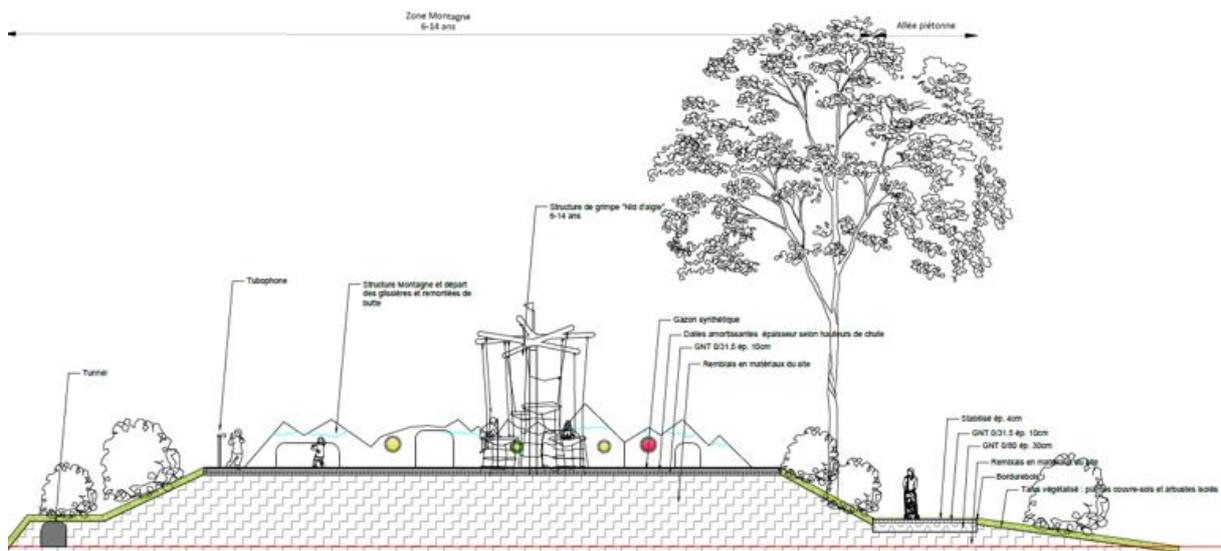


Figure 18 - L'aire de jeux - coupes type

Le parc accueille également un amphithéâtre de verdure, constitué d'une scène de 250m<sup>2</sup> en pavé enherbé et béton désactivé, et de gradins. Dans un premier temps, ceux-ci seront enherbés. Une tranche optionnelle de travaux permettra la mise en œuvre de gradins en gabion avec assise en béton.

### CHEMINEMENT SECONDAIRE – AMPHITHEATRE DE VERDURE

Gradins en gabion et assise béton  
 Paliers enherbés  
 Cheminement en stabilisé au pied des gradins  
 Scène en pavés enherbés env. 230m<sup>2</sup>

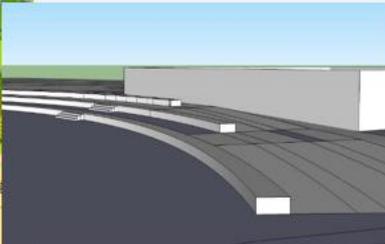


Figure 19 - L'amphithéâtre de verdure, vue en plan et principe de composition

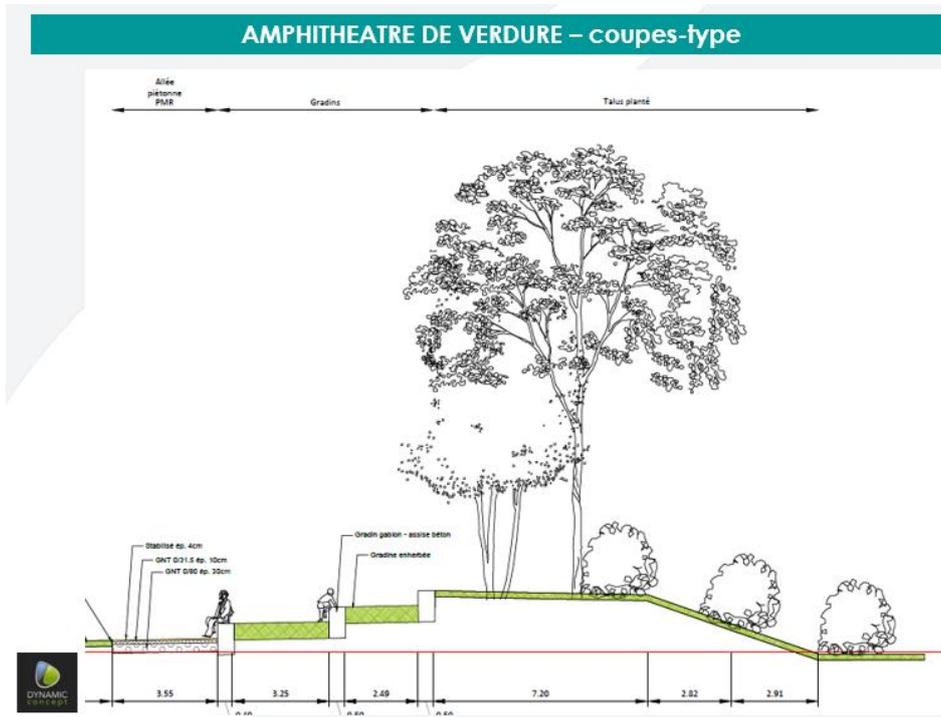


Figure 20 - l'amphithéâtre de verdure - coupe

Le site accueille également des équipements sportifs, avec notamment, une aire de musculation équipée d'agrès de fitness de plein air, un terrain multisports, une table de teqball (tranche optionnelle) et des agrès de skateboard placés le long de la voie douce (tranche optionnelle).



Figure 21 - le terrain multisport : structure métallique et sol en gazon synthétique



Figure 22 - agrès de musculation en accès libre et structure de street workout

La partie sud de l'aménagement, en transition entre le grand parking, l'accès au stade de foot, et le cœur du parc, est quant à elle dédiée aux sports de glisse urbaine, avec la création d'une piste de pumptrack et l'implantation d'agrès de skateboard le long du tracé de la voie douce.

La piste de pumptrack consiste en un circuit fermé de bosses et de creux, destiné à un enchaînement continu en vélo, en « pompant » pour relancer le mouvement, sans pédaler entre les obstacles. Les bosses ont une hauteur moyenne de 30 à 50cm, et peuvent monter jusqu'à 1.00m à 1.50m ponctuellement, notamment dans les virages.

La piste de pumptrack fera l'objet d'un marché en conception-réalisation. Les éléments de sa constitution (tracé, dimensions, emprise...) sont donnés à titre indicatif sur le plan masse : en effet, le projet pourra varier dans une certaine mesure dans le cadre du marché de conception-réalisation. Néanmoins, le cahier des charges pour sa conception imposera :

- Le respect d'une transparence hydraulique de l'équipement : les remblais nécessaires à la constitution des bosses seront impérativement compensés par des déblais de volume équivalent, soit intégrés dans le tracé de la piste, soit inclus dans les déblais des noues prévues au projet

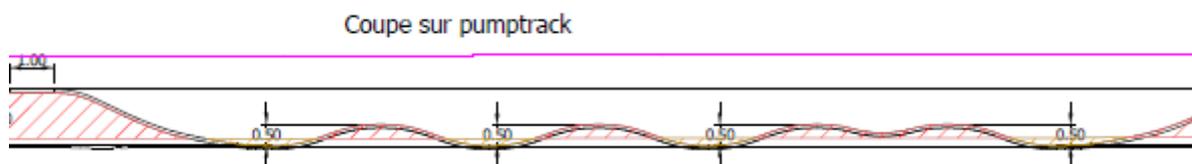


Figure 23- principe de compensation des déblais et remblais sur une piste de pumptrack "en dur"

- Le respect des préconisations de GRTgaz dans l'emprise de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz :
  - o Les zones de la pumptrack croisant la canalisation seront traitées au maximum au niveau du terrain naturel (à plat), sans déblais ni remblais. En cas de léger remblai ponctuel indispensable, une dalle de compensation de charge sera mise en œuvre, selon les préconisations du concessionnaire. Dans ce cas, les détails techniques et le dimensionnement des ouvrages seront soumis à la validation des services de GRTgaz.
  - o La configuration de l'équipement devra permettre un accès libre à la canalisation en tout point et à tout moment : accès à plat, sans obstacle. Ainsi, les boucles et bosses seront réparties de part et d'autre de la zone de servitude, et le chevauchement de la canalisation se réduira à des zones à plat, permettant un accès direct à celle-ci depuis la voirie au sud.

Pour satisfaire à l'ensemble de ces contraintes, plusieurs solutions techniques sont étudiées : piste « en dur », constituée de remblais et revêtues d'enrobé, ou piste hors sol modulaire, démontable. Ces solutions sont étudiées en concertation directe avec les services techniques du concessionnaire.

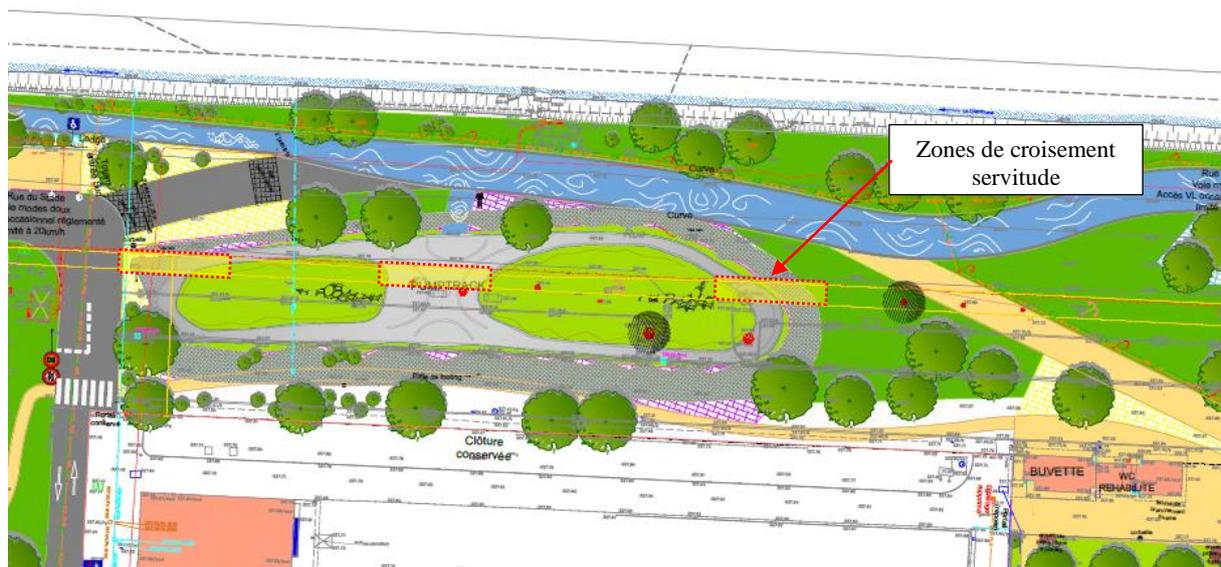


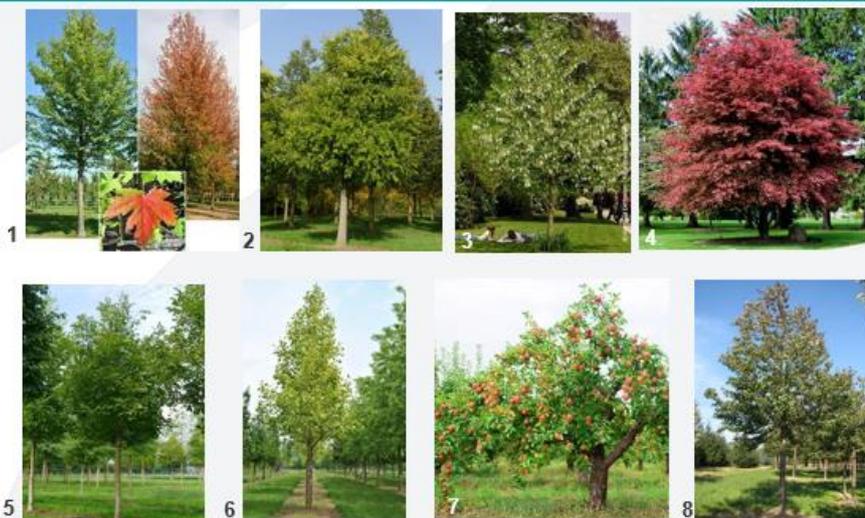
Figure 24 - Implantation de la piste de pumptrack et tracé indicatif avec indication du tracé de la servitude GRTgaz

Le parc sera également agrémenté de mobilier urbain : bancs, corbeilles de propreté tri-flux permettant le tri sélectif, méridiennes, mobilier de pique-nique dont une table 50 places et un deck de pique-nique sur mesure.

Afin d'intégrer le parc à son environnement, d'agrémenter et d'ombrager ses allées et équipements, une centaine d'arbres sera plantée. Les espèces choisies varient selon les zones du parc. On retrouvera en effet un ensemble de noyers et arbres fruitiers dans la zone autour de l'aire de pique-nique, des espèces forestières dans la zone de sous-bois entre le citystade et l'aire de musculation, des arbres d'alignement le long des parkings, ainsi que des arbres en cépées et en forme libre en bosquets ou isolés à plusieurs endroits du parc. Des arbustes en bosquets et des massifs plantés de vivaces et plantes couvre-sols habilleront également parterres et talus. La majorité des espaces sera semée en prairie fleurie ; les espaces dédiés au piétinement, et en bordure des chemins, seront engazonnés.

## PALETTE VEGETALE : ARBRES TIGES

1. ACER FREEMANII
2. CELTIS OCCIDENTALIS
3. DAVIDIA INVOLUCRATA
4. FAGUS SYLVATICA TRICOLOR
5. JUGLANS REGIA
6. LIRIODENDRON TULIPIFERA
7. MALUS DOMESTICA 'REINE DES REINETTES' DEMI TIGE
8. PRUNUS AVIUM
9. PRUNUS CERASIFERA 'ATROPURPUREA'
10. QUERCUS ILEX
11. TILIA CORDATA
12. KOELREUTERIA
13. ZELCOVA SERRATA



## PALETTE VEGETALE : CEPEES ET CONIFERES

1. ACER CAMPESTRE
2. BETULA JACQUEMONTII
3. BETULA VERRUCOSA
4. CARPINUS BETULUS
5. CEDRUS ATLANTICA
6. FAGUS SYLVATICA
7. FRAXINUS ORNUS
8. HALESIA CAROLINA
9. MAGNOLIA GRANDIFLORA
10. PINUS CEMBRA
11. PICEA PUNGENS
12. PICEA ABIES
13. ROBINIA PSEUDOACACIA
14. SORBUS ARIA
15. TILIA CORDATA



## PALETTE VEGETALE : ARBUSTES

1. ARBUSTUS UNEDO
2. CORYLUS AVELLANA
3. EUCALYPTUS GUNNII SILVERANA
4. ILEX X ALTAOLERENSIS 'golden King'
5. LIGUSTRUM SINENSIS
6. PRUNUS SPINOSA
7. PEROWSKIA
8. ESCALLONIA RUBRA 'Crimson Spire'
9. RHAMNUS ALATERNUS ARGENTEOVARIEGATA
10. ULEX EUROPAEUS
11. SAMBUSCUS NIGRA
12. SPIRAREA JAPONICA
13. SALIX PRUPRUREA NANA
14. VIBURNUS TINUS



Figure 25 - extrait de la palette végétale

### c) ORGANISATION ET AMENAGEMENT DES ACCES ET STATIONNEMENTS

L'accès au site depuis le centre-ville se fait depuis la rue de Bretagne et la rue Jacques Brel.

Un parking de 31 places, dont 2 places PMR, accueille les visiteurs devant l'entrée nord du parc.

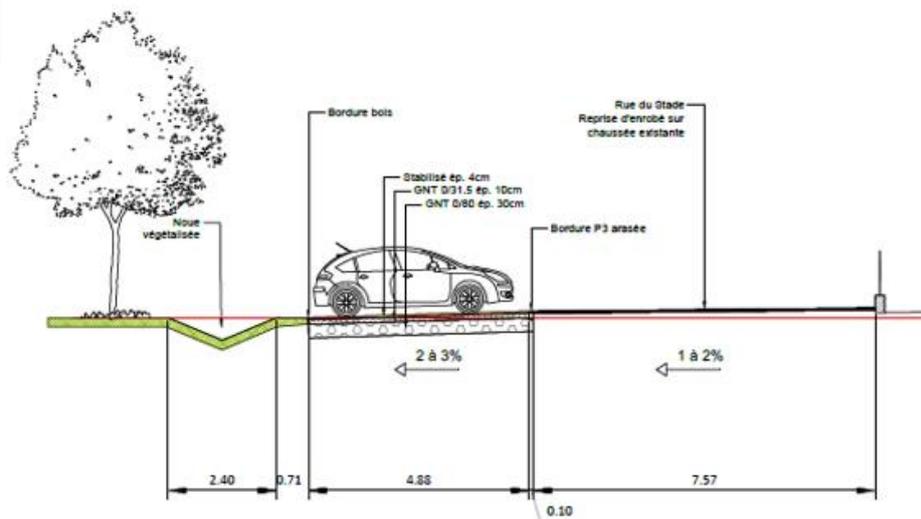
## VOIRIE – PARKING NORD

- 31 places de stationnement en stabilisé, dont 2 PMR
- Amorce de trottoirs Nord devant le temple, en prévision des futurs aménagement rue de Bretagne



## VOIRIE – PARKING NORD – coupe-type

### PARKING NORD



- Bordure P3 arasée entre enrobé et parking
- Bordure bois en limites latérales et fond parking
- Récupération des eaux de ruissellement dans des noues végétalisées en fond de parking
- Reprise du tapis en enrobé pleine largeur (Nord : max 7,65m jusqu'au pied de mur)



Figure 26 - Parking Nord rue Jacques Brel

Au sud, l'accès au site se fait par la rue du stade. Un parking de 49 places, dont 2 PMR, est créé sur l'emprise actuelle du citystade et du skatepark. Ce parking permettra également le stationnement de deux bus en ligne.

## VOIRIE – PARKING SUD

- Prolongement de la rue du stade vers l'est pour créer une voirie de desserte du parking, en sens unique, permettant le bouclage (demi-tour) d'un car
- Voirie en enrobé – largeur variable de 4,00m (sens unique) à 6,00m (entre les rangs de stationnement)
- Du fait d'une largeur contrainte par le foncier, accès au parking en circulation alternée, priorité au sens sortant
- 49 places de stationnement en stabilisé, dont 2 PMR
- Récupération des eaux de ruissellement dans des noues végétalisées en fond de parking et rejet au fossé existant au sud
- Encoche pour stationnement de 2 cars ( 2 emplacements 5\*15m en file)
- Liaison piétonne par le cheminement en stabilisé / piste de footing



Figure 27 - Parking sud 49 places + 2 bus

Le long de la rue du stade, un complément de 30 places de stationnement, dont 1 place PMR, est également prévu dans une tranche de travaux optionnelle (tranche 3).

## VOIRIE – PARKING SUD-OUEST

- Création de 30 places de stationnement, dont 1 PMR, le long de la rue du stade
- Reprise de surface de la voirie en enrobé – largeur 5,00m
- Places de stationnement en stabilisé
- Récupération des eaux de ruissellement dans une noue végétalisée en fond de parking et rejet à la chantourne
- Parking ombragé par un alignement d'arbres figes

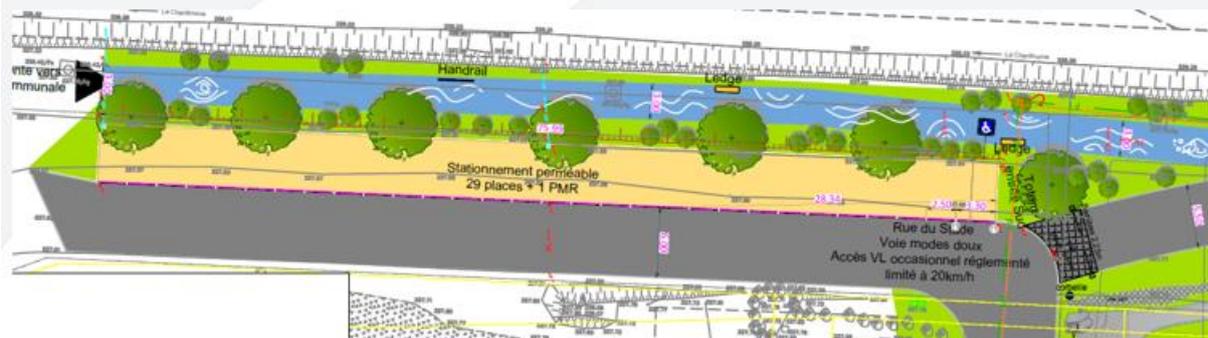


Figure 28 - Parking sud-ouest 30 places (optionnel)

L'ensemble des parkings est relié respectivement à l'entrée nord ou à l'entrée sud du parc par un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les places de parking sont revêtues en stabilisé, délimité par des voliges bois assurant l'écoulement des eaux de ruissellement vers les chantournes existantes et/ou des noues créées le long des aires de stationnement. La voie de desserte du parking sud, décrivant une boucle en sens unique, est en enrobé.

La voie douce, qui traverse le parc du nord au sud, permet l'accès des secours et engins d'entretien en tout temps, par son gabarit de 5.50m de large, et un système d'ouverture des barrières sélectives par les pompiers.

#### d) TRAITEMENT DES LIMITES

Le parc est ouvert et libre d'accès au public. Seule l'enceinte du stade de football, réduite par rapport à l'existant, restera close. La clôture mise en place pour délimiter cette nouvelle enceinte est identique à l'existant ; en effet, le projet prévoit le réemploi des clôtures existantes, qui seront déplacées selon le plan d'implantation ci-dessous.



Figure 29 - Plan des clôtures – projet

Au nord et au sud, la voirie sera reprise en enrobé pleine largeur sur l'emprise nécessaire aux travaux, et raccordée sur la voie existante par un joint d'enrobé à chaud.

A l'est, à l'ouest, et au sud de l'emprise, la terre sera régaliée à niveau de l'existant et enherbée, sans dénivelée.

#### e) EQUIPEMENTS A USAGE COLLECTIF – GESTION DES DECHETS

L'ensemble des équipements du parc (voiries, parkings, cheminements, équipements sportifs et ludiques) est destiné à un usage collectif, en accès libre.

Des corbeilles de propreté seront disposées aux entrées du parc, aux abords de la buvette, de l'aire de pique-nique, de l'aire de jeux, et de l'espace de musculation de plein air. Ces corbeilles seront collectées par les services techniques de la Ville.